

MESSAGE DE LA MAIRESSE



Mesdames, Messieurs,

Le conseil municipal a adopté, le 14 décembre dernier, un budget équilibré de 28 798 400 \$, caractérisé par une réduction de 1 % des dépenses de fonctionnement. Cette réduction des dépenses est le fruit du travail rigoureux effectué par le comité stratégique de travail, mis sur pied en début d'année 2015, pour revoir les coûts et la performance de l'ensemble de l'organisation municipale. Ce comité a atteint ses cibles de rationalisation budgétaire, et ce, sans réduire les services aux citoyens. C'est donc dire que nous avons réussi à protéger votre pouvoir d'achat, alors que la hausse de l'Indice des prix à la consommation a atteint 1,2 % dans la région métropolitaine.

Le défi de ce budget était de limiter au maximum l'impact du manque à gagner provoqué par les coupes gouvernementales et la hausse des quotes-parts récurrentes sur le compte de taxes moyen, tout en s'assurant d'investir judicieusement et de façon responsable dans le cadre de vie des Roseméroises et des Rosemérois. L'objectif principal que nous poursuivons comme administration est de vous proposer un éventail de services municipaux de qualité, tout en vous offrant un des taux de taxation les plus concurrentiels au Québec.

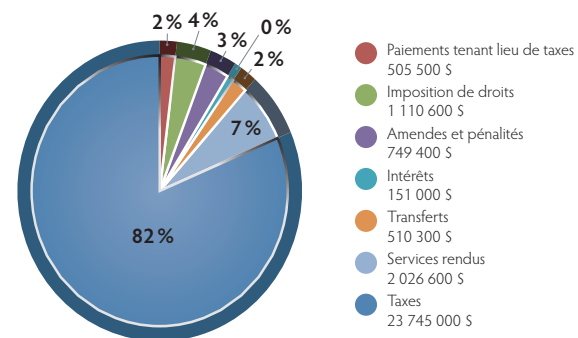
En 2016, le conseil municipal souhaite poursuivre les investissements pour la mise à niveau des infrastructures municipales, tels que par exemple, les égouts pluviaux et sanitaires, la chaussée, les bordures de rues et les trottoirs. Figurent également dans la première année du programme triennal d'immobilisations (PTI), des améliorations dans notre réseau de parcs et d'espaces verts, ainsi que l'amélioration des luminaires de rues par un système de contrôle intelligent.

Nous projetons investir de façon significative en 2016 dans votre qualité de vie, incluant des subventions gouvernementales. Permettez-moi de souligner que sans l'apport de ces subventions, nos projets d'investissements devront être revus en fonction de notre capacité de payer. Notre plan budgétaire a été élaboré de façon à protéger l'avantage concurrentiel de Rosemère en investissant pour aujourd'hui et demain de façon responsable.

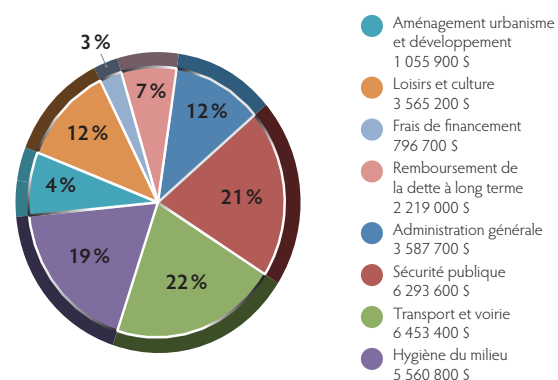
La mairesse
Madeleine Leduc

BUDGET 2016 : FAITS SAILLANTS

Répartition des revenus de financement 2016



Répartition des charges de fonctionnement 2016



Quotes-parts 2016

- Augmentation des quotes-parts versées à divers organismes régionaux en 2015 de 15,6 %, ce qui représentaient 956 000 dollars de plus en dépenses. Cette hausse des quotes-parts est récurrente en 2016.

Pacte fiscal Québec-municipalités 2016-2019

- Le nouveau pacte fiscal 2016-2019 maintient à 50 % le taux de remboursement de la TVQ payée par les municipalités, au lieu du 100 % espéré.
- Cela représente un important manque à gagner récurrent de 1,2 million \$ dans la colonne des revenus.

Une marge de manœuvre qui diminue

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire, la Ville a dû compenser un montant de 1 423 600 \$ au budget 2016. Cette somme est puisée à même les excédents accumulés qui atteignent 2 847 800 \$. Après cette appropriation pour équilibrer le budget, les surplus ont été ramenés à environ 1,5 million \$.

Ajustements de la tarification de l'eau potable

La tarification de l'eau potable a été ajustée à 175 \$ par unité de logement comparativement à 170 \$ en 2015. Cet ajustement tient compte de l'inflation et des frais de service générés par la gestion de notre réseau d'aqueduc.

Pour la consommation qui excède 50 000 gallons annuellement, une tarification plus élevée demeure en vigueur afin d'encourager les économies d'eau potable et de préserver cette précieuse ressource.

Ajustements de la tarification de la gestion des matières résiduelles

La tarification pour la gestion des matières résiduelles est quant à elle adaptée à la nouvelle réalité 2016, passant de 250 \$ à 300 \$ pour les contribuables résidentiels et de 380 \$ à 430 \$ pour les commerçants.

Cet ajustement tarifaire s'explique, par l'obligation gouvernementale de mettre en place une collecte des matières organiques, laquelle sera implantée en 2016 à Rosemère.

Programme triennal d'immobilisations

Parmi les projets que la Ville compte entreprendre en 2016, il faut noter les suivants :

- Réhabilitation des infrastructures sur les artères suivantes : rue de l'île Bélair est, rue Springhill, rue Rosedale et rue Saint-laurent.
- Ajout d'un poste de pompage sur la rue Corona.
- Achats de bacs pour la nouvelle collecte des matières organiques.
- Améliorations dans plusieurs parcs, notamment le mobilier, les infrastructures de jeux et la rénovation du bâtiment du parc Charbonneau.
- Projet de conversion et d'amélioration des luminaires de rues.

QUAND ET COMMENT ACQUITTER SON COMPTE DE TAXES ?

ÉCHÉANCES

- ▶ Comptes de taxes inférieurs à 300 \$: échéance le **1^{er} mars 2016**
- ▶ Comptes de taxes de 300 \$ et plus : 4 versements égaux
1^{er} mars 2016 **2 mai 2016**
4 juillet 2016 **7 septembre 2016**

MODES DE PAIEMENT



Internet : entrez le numéro de référence de 18 chiffres qui suit le no SIPC 488 inscrit sur vos coupons de paiement, car des changements ont été introduits en 2015.



Paiement dans la plupart des **institutions financières** (comptoir, guichet, Internet).



Par la **poste** : inscrire le numéro de client sur le chèque, ce dernier se trouve en haut à droite sur chacun de vos coupons de paiement.



Au comptoir de l'**hôtel de ville** : au 100, rue Charbonneau (comptant, chèque ou débit bancaire). Déposez vos chèques postdatés dans la boîte aux lettres extérieure de l'hôtel de ville.

RAPPELS IMPORTANTS

- Aucun état de compte ne sera envoyé dans l'année et des intérêts au taux de 12 % seront facturés sur les sommes exigibles.
- Aucun reçu ne sera émis par la Ville.
- Il est de votre responsabilité de transmettre une copie de votre état de compte à votre créancier hypothécaire.
- Dans le cas d'un chèque retourné par l'institution financière, des frais de 26 \$ seront réclamés au contribuable par la Ville.